



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES  
VEHICULES A JALHAY Tiège sous le viaduc du Croupet du Moulin

**La Bourgmestre,**

- Vu le constat de chutes de pierres provenant du viaduc du Croupet du Moulin;
- Vu que cet état de fait constitue un danger réel pour les véhicules et piétons circulant sur le chemin passant sous ce viaduc;
- Vu la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour éviter tout accident;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI 133-2;
- Vu les articles 134 et 135 de la nouvelle loi communale;
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière;
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière;
- Vu l' Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique;

**ARRETE**

**Art. 1 : Fermeture de la chaussée**

Du 11/02/2026 à 12h00 jusqu'à la date de réparation du viaduc, le chemin n° 22 sera fermé à la circulation des véhicules et des piétons dans son tronçon situé sous le viaduc.

**Art. 2 :** Ces mesures seront matérialisées par des panneaux conformes, (signaux C3 et et C19 ) et bien éclairés déposés et mis en place par les services communaux . Une pré-signalisation sera également mise en place par le même service.

**Art. 3 :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

**Art. 4 :** Expédition de la présente sera transmise à:

- Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes
- Aux services du SPW District de Verviers
- au Cdt de la zone de Secours n° 4 (112)
- notre service des Travaux
- notre police locale.

Jalhay, le 11/02/2026

Par délégation,

Michel PAROTTE  
Echevin

